



Projets Sportifs Fédéraux

Demande de subvention

Appel à projets

Date d'ouverture du site « Le Compte Asso » : 08/03/2024

Date de clôture du site « Le Compte Asso » : 15/04/2024

FICHE 6 – GUIDE PSF 2024 CLÉS EN MAIN

L'intention de cette fiche est de vous guider, de vous conseiller, de vous proposer une méthode pour remplir votre demande de subvention PSF 2024, d'attirer votre attention sur certains points importants et surtout de vous accompagner dans votre démarche de projet.

Les guides du Compte Asso ou les fiches spécifiques restent indispensables à consulter pour en savoir plus, si besoin.



SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| 1. Note fédérale et ses annexes..... | 3 |
| A. Résumé des fiches..... | 3 |
| B. Emplacements de tous les documents | 4 |
| 2. Préparation du dossier (avant de se connecter au Compte Asso) | 5 |
| C. Affiliation et licences..... | 5 |
| D. Pièces obligatoires..... | 5 |
| E. Compte(s)-rendu(s) financier(s)..... | 6 |
| F. Demande de subvention | 6 |
| 3. Remplissage du dossier (connexion au Compte Asso) | 7 |
| G. Navigateur internet..... | 7 |
| H. Création du compte « Le Compte Asso » | 7 |
| I. Mise à jour du compte « Le Compte Asso » | 7 |
| J. Accès à la subvention PSF 2024 | 8 |
| K. Demande de subvention PSF 2024 | 9 |
| 4. Statut de la demande de subvention PSF 2024 | 12 |
| 5. Accompagnement du réseau EPGV..... | 13 |
| L. Codep et Coreg au service des Clubs | 13 |
| M. Fédération au service de toutes les structures | 15 |

1. Note fédérale et ses annexes

La Fédération bénéficie d'une enveloppe financière, allouée par l'Agence nationale du Sport, afin de permettre à toutes ses associations EPGV de développer son activité sportive qui doit être en cohérence avec la stratégie fédérale de développement sur les territoires. C'est l'objet de l'appel à projets !

Pour que le projet soit subventionné, il faut en faire la demande en remplissant et en transmettant un dossier, via le site « Le Compte Asso », qui doit répondre à toutes les modalités prévues pour être éligible. Les modalités prévues se trouvent dans la note fédérale et ses annexes.

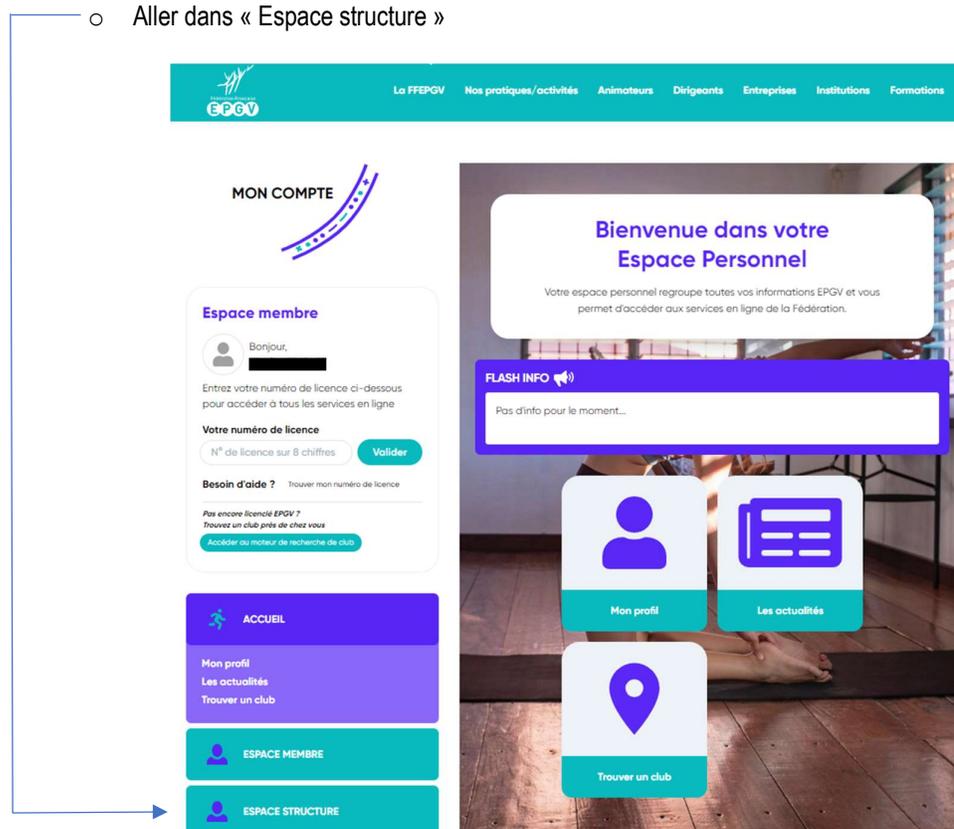
A. Résumé des fiches

| Documents | Descriptions | Destinataires |
|---|--|--|
| Fiche 1 – Note d'orientations et priorités fédérales PSF 2024 | Présentation <ul style="list-style-type: none">- du dispositif PSF- de l'Agence nationale du Sport- des orientations et des priorités politiques de la Fédération pour son développement- des modalités opérationnelles pour le traitement du dossier- du calendrier prévisionnel des principales étapes du traitement du dossier. | Toutes les associations EPGV |
| Fiche 2 – Actions éligibles PSF 2024 | Développement de toutes les actions qui peuvent faire l'objet d'une demande de subvention. Ces actions découlent de la stratégie fédérale pour son développement sur les territoires, votée en Assemblée Générale le 11/12/2021. | Toutes les associations EPGV |
| Fiche 3 – Codep Tête de réseau PSF 2024 | Précision des mesures qui permettent au Comité Départemental de déposer, en son propre nom, une demande de subvention pour les Clubs rattachés à son territoire dont les besoins de financement sont inférieurs aux seuils imposés. | Codep dont les Clubs ont des besoins de financement réduit |
| Fiche 4 – Avis Codep PSF 2024 | Présentation du document qui sera adressé, à la clôture du site « Le Compte Asso », aux Comités Départementaux afin qu'ils apportent un éclairage sur les dossiers des Clubs qui leurs sont rattachés. | Codep dont les Clubs font une demande de subvention PSF 2024 |
| Fiche 5 – Critères d'éligibilité PSF 2024 | Définition de tous les critères d'éligibilité et d'inéligibilité, des grilles d'évaluations pour l'étude des dossiers. Ceci, afin de permettre de remplir un dossier complet, conforme et éligible. | Toutes les associations EPGV |
| Fiche 6 – Guide clés en mains PSF 2024 | Guide des démarches pour remplir et réussir sa demande de subvention PSF 2024. | Toutes les associations EPGV, Clubs en particulier |
| Fiche 7 – Compte-rendu financier | Explication des dispositions relatives au compte-rendu financier des subventions reçues au titre du PSF, avant 2024. Le compte-rendu est dématérialisé depuis 2021 sur le site « Le Compte Asso » et est impératif lors de toute nouvelle demande de subvention PSF. | Associations EPGV qui ont reçu une subvention PSF avant 2024 |
| Fiche 8 – Dispositifs Animations estivales | Présentation générale de tous les autres dispositifs pour lesquels les associations EPGV peuvent effectuer une demande de subvention. | Principalement les clubs |

B. Emplacements de tous les documents

Les documents de la campagne PSF 2024¹ sont déposés sur 2 sites internet fédéraux. L'accès aux documents sur les différents sites fédéraux sont les suivants :

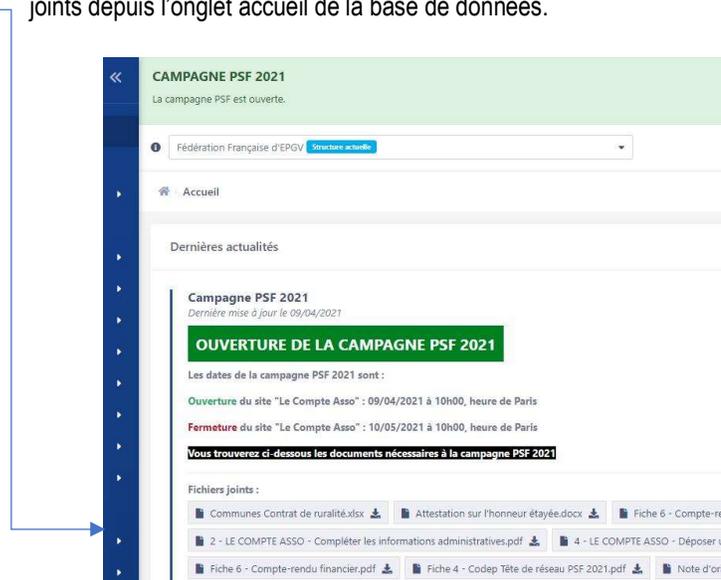
1. <https://ffepgv.fr> dans votre compte espace membre du portail fédéral. L'accès est possible depuis toute adresse mail du réseau EPGV (...@comite-epgv.fr ; ...@ffepgv.fr ; ...@epgv.fr). Encart PSF 2024 : les documents sont zippés.
2.
 - Cliquer sur « **Connexion** » en haut à droite
 - Saisir votre identifiant dans « **Déjà membre ?** » : il s'agit de votre adresse mail
 - Saisir votre mot de passe et se connecter
 - Aller dans « **Espace structure** »



- Aller dans « **Gestion Documentaire** »
- Aller dans le dossier « **PSF** » puis « **PSF 2024** »
- Télécharger les documents de la campagne PSF 2024

¹ Les 8 fiches, le projet fédéral 2021-2024, le modèle de projet associatif, la liste des communes situées en ZRR – zone de revitalisation rurale, la liste des communes en contrat de ruralité ...

3. <https://i-reseau.ffepgv.fr> (capacité inférieure à celle du site internet fédéral – moins de documents sont déposés). Documents en fichiers joints depuis l'onglet accueil de la base de données.



2. Préparation du dossier (avant de se connecter au Compte Asso)

C. Affiliation et licences

L'association doit impérativement être affiliée à la Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire (FFEPGV) et être à jour de l'enregistrement de toutes ses licences validées sur la base de données fédérale i-reseau pour faire une demande de subvention au titre du PSF 2024.

D. Pièces obligatoires

Rassembler les pièces, en cours de validité pour **la période 2023**, qui doivent être déposées sur le site « Le Compte Asso » au moment de la demande.

| Pièces | Précisions |
|----------------------------|--|
| Statuts de l'association | Derniers statuts : n'hésitez pas à vous rapprocher de votre Codep pour en vérifier la conformité, surtout s'ils datent de très longtemps. |
| Liste des dirigeants | Liste des dirigeants actuels, en fonction au sein de l'association. |
| Rapport d'activité | Dernier rapport d'activité validé lors de la dernière Assemblée Générale |
| Budget prévisionnel annuel | Dernier budget prévisionnel de l'association validé lors de la dernière Assemblée Générale. Annuel = du 1 ^{er} au dernier jour de l'exercice comptable. Celui-ci suit, généralement, la saison sportive (du 1 ^{er} septembre N au 31 août N + 1). |
| Comptes annuels | Dernier compte de résultat (liste de toutes les recettes ou produits et liste de toutes les dépenses ou charges) et dernier bilan (liste de l'actif – biens possédés par l'association et liste du passif – moyens financiers de l'association <u>ou situation de trésorerie</u>), validés lors de la dernière Assemblée Générale. Important : si l'association n'a pas de bilan financier « Actif-Passif », elle doit au moins indiquer sa situation de trésorerie (compte courant et livret). |

| | |
|-------------------|---|
| Bilan financier | Le bilan ou la situation de trésorerie peut aussi être déposé ici. |
| RIB | Relevé d'identité bancaire de l'association et conforme. Important : nom du RIB correspond au nom de l'association indiqué au Compte Asso (si diminutif : nécessité d'identifier la structure), pas de RIB scanné à l'envers, en diagonale, tronqué (incomplet car scanné à moitié) ; pas de photo de chéquier ... À savoir : un RIB non conforme retarde le règlement de toutes les subventions qui se trouvent sur le même bordereau d'état de paiement. |
| Projet associatif | Document partant d'un constat (état des lieux) et expliquant la politique mise en place par l'association pour développer ou pour maintenir son activité. Certaines structures l'appellent aussi « feuille de route », « projet d'activité », « plan stratégique de développement » ... Le PSF permet de choisir une action éligible (fiche 2) et de la porter en projet – objet de la demande sur le site « Le Compte Asso ». Un modèle est disponible sur le site internet fédéral et vous pouvez aussi vous rapprocher de votre Codep ou de votre Coreg. Important : document rapproché avec le dossier pour décider de la pertinence de la demande de subvention. |

Facultatif : d'autres pièces peuvent être déposées si l'association souhaite apporter des compléments d'informations à son dossier (emplacement prévu sur le site du Compte Asso : « Les documents spécifiques au dossier » – « Autre »).

- **Pour en savoir + : Guide du Compte Asso – compléter les informations administratives**

E. Compte(s)-rendu(s) financier(s)²

Si l'association a bénéficié d'une subvention PSF 2023 et qu'elle souhaite faire une demande de subvention PSF 2024, elle doit effectuer le compte-rendu financier PSF 2023.

- **Pour en savoir + : Fiche 7 – Compte-rendu financier**

F. Demande de subvention

Le formulaire Cerfa N° 12156*05 correspond aux champs que vous aurez à remplir lors de votre demande en ligne sur le site « Le Compte Asso ».

Il est téléchargeable sur le site <https://www.service-public.fr> et est également disponible sur le site internet fédéral.

- Avantages de cette préparation en amont : les « copiés-collés » du Cerfa vers certains champs de la demande en ligne sont possibles et cela permet d'appréhender les champs à remplir.
- Pour mieux préparer votre demande, reportez-vous aux conseils du chapitre K – Demande de subvention PSF 2024.

Question souvent posée : « Pourquoi je ne peux pas remplir 1 dossier de demande de subvention pour chaque projet d'action éligible PSF 2024 ? »

À savoir : le seuil minimum imposé correspond au total de la demande de subvention **par structure**. Il est donc important de faire toutes ses demandes **sous le même numéro de demande de subvention** qui commence par 24-xxxxxx (6 chiffres après 24-).

² Le compte-rendu financier a également fait l'objet d'un article au Côté Club (N° 54, parution janvier 2022, pages 10 et 11)

3. Remplissage du dossier (connexion au Compte Asso)³

G. Navigateur internet

La mise à jour et la configuration du navigateur sont parfois nécessaires. Si c'est votre cas, Google Chrome, Mozilla Firefox ou Safari sont conseillés.

H. Création du compte « Le Compte Asso »

Parmi les éléments requis, 2 sont indispensables à anticiper :

- N° de Siret : identifiant de l'association, composé de 14 chiffres, attribué par l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques).
 - N° de RNA : identifiant de l'association, débutant par W et suivi de 9 chiffres, attribué automatiquement lors de la création de l'association. Si des modifications ont eu lieu (statuts etc.), le numéro figure sur le récépissé qui a alors été délivré par la préfecture. Si besoin, il est possible de consulter le répertoire national des associations (RNA) : <https://www.journal-officiel.gouv.fr> ; <https://www.data.gouv.fr>.
- **Pour en savoir + : Guide du Compte Asso – créer un compte**

I. Mise à jour du compte « Le Compte Asso »

La mise à jour des renseignements administratifs du compte de la structure est une opération à faire avant de faire la demande de subvention. Ceci pour ne pas rencontrer de « bug » ou de « blocage » lors du remplissage ou lors de la transmission du dossier.

Exemples les plus fréquents : l'association a changé de N° de Siret ou de compte bancaire et n'a pas procédé aux modifications. Conséquences : le système ne fait pas le lien avec l'association existante, les subventions ne sont pas rattachées (absence de la subvention pour remplir le compte-rendu financier), blocage lors du règlement ...

- **Pour en savoir + : Guide du Compte Asso – compléter les informations administratives**

³ Les étapes préalables à la demande de subvention ont également fait l'objet d'un article au Côté Club (N° 53, parution décembre 2021, pages 8 et 9)

J. Accès à la subvention PSF 2024

Le code d'accès à la subvention PSF 2024, par région d'appartenance ou par département administratif pour les structures situées dans les territoires ultramarins, est identique à celui de 2023 :

| Appartenance | Code d'accès |
|----------------------------|--------------|
| Auvergne-Rhône-Alpes | 903 |
| Bourgogne-Franche-Comté | 904 |
| Bretagne | 905 |
| Centre-Val de Loire | 906 |
| Grand-Est | 907 |
| Hauts-de-France | 908 |
| Ile-de-France | 909 |
| Normandie | 910 |
| Nouvelle-Aquitaine | 911 |
| Occitanie | 912 |
| Pays de la Loire | 913 |
| Provence-Alpes-Côte d'Azur | 914 |
| Guadeloupe | 915 |
| Martinique | 916 |
| Guyane | 917 |
| Réunion | 918 |

Concrètement, pour accéder au PSF 2024 : **Étape 1** du site « **Le Compte Asso** » : **sélection de la subvention demandée**

1 Saisir **uniquement** le numéro (ex : 903 pour les structures Clubs/Codep/Coreg de la région Auvergne-Rhône-Alpes) puis sélectionner la ligne correspondante qui s'affiche au bas de votre écran : voir l'image ci-dessous.

SÉLECTIONNER UNE SUBVENTION (1)

| | Libellé | Dispositif | Type | Financeur | Campagne | Couverture |
|---|---|-------------------------------|--------|---|----------|-------------------|
| 1 | 7,33 FFCyclisme - France - Projet sportif fédéral | Agence du Sport - Fédérations | Action | Fédération française de Cyclisme - siège national | 2021 | national - France |

1 Sélectionnez la subvention en cliquant sur votre Fédération d'affiliation dans le cadre des Projets sportifs fédéraux.

➤ Une description détaillée du service financeur apparaît dans « **Description de la subvention** », ainsi que les coordonnées du correspondant de la Fédération.

1 Choisissez dans le menu déroulant le sous-dispositif :

Si vous avez sélectionné la bonne subvention « **FFEPGV – votre région – PSF** », vous ne pourrez sélectionner que : « **Projets sportifs fédéraux** ».

2 Cliquez sur « **Suivant** »

K. Demande de subvention PSF 2024

- **Étape 4 du site « Le Compte Asso » – Description des projets**
- cliquer sur « + » pour saisir le 1^{er} projet – objet de la demande
- cliquer sur « + » pour saisir le 2nd projet – objet de la demande etc.
- **IMPORTANT** : 1 seul N° de demande de subvention, par association (la demande peut comporter le nombre maximum de projets auquel l'association peut prétendre).

DEMANDE DE SUBVENTION

1 2 3 4 5

Sélection de la subvention demandée Sélection du demandeur Filiers prioritaires Description des projets Attention et soumission

CONSULTER / SAISIR LES PROJETS

+ 1

Aucun projet.

← PRÉCÉDENT SUIVANT →

1 Cliquez sur le + pour ajouter un nouveau projet.

PSF 2024 : Conseils, points de vigilance, pour remplir les différents champs demandés

| Conseils, points de vigilance | Précisions |
|----------------------------------|--|
| Projet | Il s'agit bien du projet de l'action éligible pour laquelle vous demandez une subvention. Il ne s'agit pas du projet associatif (le Cerfa du projet est parfois déposé en lieu et place du projet associatif – qui reste une pièce obligatoire). Normalement, le projet est anticipé, son montant figure dans le budget prévisionnel annuel de l'association. Néanmoins, il peut aussi s'agir d'une opportunité que vous saisissez. Ne pas hésiter à l'indiquer dans le descriptif. |
| Intitulé du projet | Titre du projet de l'action. Attention de ne pas commencer à décrire ici le projet de l'action éligible. |
| Objectif du projet | En plus de l'objectif général, n'hésitez pas à indiquer des objectifs spécifiques qui expliquent la raison de la mise en place de ce projet, si c'est le cas. |
| Description du projet | Phase opérationnelle de votre projet. Pensez à l'instructeur de votre dossier qui doit avoir une idée très concrète de l'activité sportive que vous souhaitez mettre en place. |
| Moyens matériels et humains | Indiquer les moyens nécessaires à la réalisation du projet. Vos indications doivent permettre une meilleure lecture (compréhension) du budget prévisionnel (parfois on ne retrouve pas l'achat de matériel annoncé, le montant des charges de personnel semble être celui de toute la saison ...). |
| Période de réalisation du projet | Date de début : impérativement en 2024. Date de fin : si après le 30/06/2025, une partie des charges risque de ne pas être prise en compte dans l'attribution. |
| Évaluation | Renseigner ici les indicateurs qui vont vous permettre, suite à la réalisation de votre projet, de mesurer la réussite de celui-ci. Les indicateurs doivent être réalistes et réalisables. Ils seront pris en compte lors du compte-rendu financier à faire ultérieurement. De nombreux exemples figurent pour chaque action dans la « Fiche 2 – Actions éligibles PSF 2024 ». |
| Budget du projet | Il s'agit des dépenses et des recettes directement liées au projet de l'action éligible pour lequel vous demandez une subvention. |

| Conseils, points de vigilance | Précisions |
|---|--|
| Budget du projet (total) | Le budget est équilibré : même total pour les dépenses et pour les recettes. Le financement de toutes les charges, par les cotisations, par les subventions ... n'est pas toujours possible. Il convient de participer, pour une partie, via sa trésorerie, au financement du projet : ressources propres affectées au projet. Le libellé peut être « Participation du Club ». Cette participation est conseillée. |
| Participation en ressources propres imposée aux Comités | Participation, au minimum, de 5 à 15% du coût total du projet (montant total des charges). Exemple : - Coût total = 10 000 € - Participation minimum = de 500 € à 1 500 € |
| Montant total de la demande égal au seuil minimum (1000 € ; 1500 € selon le type de territoire) | Total de la demande par structure. Si 1 seul projet au seuil minimum OU plusieurs projets dont le total cumulé est égal au seuil minimum (ex : 1 projet où la demande est de 600 € + 1 projet où la demande est de 900 € = 1 500 € = total seuil minimum) : s'assurer d'être totalement éligible. |
| Éligibilité du dossier, accompagnement de l'association | Concernant les vérifications faites par le service fédéral, il est vivement conseillé de ne pas transmettre son dossier à une date proche de celle de la clôture du Compte Asso. Par ailleurs, après le 15/04/2024, le dossier ne peut plus être retourné au Compte Asso pour modification. |
| Contrat d'engagement républicain | Obligatoire depuis le 1 ^{er} janvier 2022, une mention est prévue à la dernière étape de la demande de subvention. L'association doit cocher une case pour pouvoir transmettre la demande. |

À propos des contributions volontaires en nature :

Ces inscriptions sont dites « hors bilan », « au pied » du compte de résultat. Elles ne sont pas comptabilisées dans le résultat de l'association mais elles valorisent le bénévolat (généralement estimé au SMIC), la mise à disposition gratuite de bien ou de prestations, le secours en nature (alimentation, vêtements ...) etc.

L'intérêt de ces inscriptions est multiple :

- **Démontrer l'implication dynamique sur le territoire**
- **Valoriser tous les services réalisés grâce au temps donné**
- **Connaître le coût réel de l'activité de l'association (si cela n'était pas réalisé à titre gracieux, le total des charges serait bien supérieur à ce qu'il est)**
- **Apporter la preuve que la demande financière ne couvre pas toutes les charges**
- **Relativiser le montant sollicité etc.**

Attention, toutefois à ne pas surestimer ou sous-estimer celles-ci : les montants reportés doivent correspondre à la réalité prévue.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, une nouvelle réglementation (ANC 2018-06) encadre les inscriptions des contributions volontaires qui restent recommandées. Il s'agissait, avant le 01/01/2020 d'une option, c'est maintenant une règle : en cas de non-comptabilisation, il faut en indiquer les raisons.

Néanmoins, dans le cadre de la demande de subvention, ces inscriptions restent optionnelles : **l'Agence nationale du Sport n'impose aucune obligation.**

- **Pour en savoir + : Guide du Compte Asso – faire une demande PSF**
- Ce guide est un pas-à-pas complet que nous vous conseillons vivement de consulter et de suivre lors du remplissage de votre dossier.

4. Statut de la demande de subvention PSF 2024

Le dossier est pris en compte uniquement s'il est validé **et transmis**.

Un conseil : penser à vérifier que le statut de la demande est bien « **Transmis au service instructeur** » puis « **En cours d'instruction** » à la fin de la campagne. C'est-à-dire après le 15/04/2024.

Le service instructeur peut être amené à retourner le dossier s'il est non conforme ou incomplet.

Pensez à consulter régulièrement votre compte et à vous assurer de la bonne transmission après la régularisation demandée.



1 Sur la page d'accueil du Compte Asso, cliquez sur « voir les demandes de subventions »

Demande de subvention N° 19-032452 47970836400019

| | | | | |
|--------------------------------|---|---|-----------------------------------|---|
| Demandeur Complétude | ENTENTE SPORTIVE BLANQUEFORTAISE "CANOE-KAYAK" - 47970836400019 complet. | Dernière mise à jour 15/04/2019 09h26 | Type de subvention CND5 | Dernier utilisateur service instructeur |
|--------------------------------|---|---|-----------------------------------|---|

Service instructeur: DR-BRET Etat: En cours d'instruction

Accéder directement aux étapes du dossier

- 2 Demandeur, personnes physiques et RIB
- 3 **Liste des documents**
- 4 Liste des projets

1 Cliquez sur « liste des documents »

LES DOCUMENTS DU DEMANDEUR

| Statuts * | RNA | Non défini | 18/03/2015 15h39 | 2015 | |
|------------------------------|-------------|------------|------------------|------|--|
| Liste des dirigeants * | RNA | Non défini | 18/03/2015 15h39 | 2015 | |
| Rapport d'activité * | Association | Koala.jpg | 12/03/2018 11h23 | | |
| Budget prévisionnel annuel * | Association | Koala.jpg | 12/03/2018 11h23 | 2018 | |
| Comptes annuels * | Association | Koala.jpg | 12/03/2018 11h23 | 2017 | |
| Bilan financier | Association | Koala.jpg | 12/03/2018 11h24 | 2017 | |
| Ribs * | Association | Koala.jpg | 12/03/2018 11h19 | | |
| Projet associatif * | Association | Koala.jpg | 12/03/2018 11h24 | 2018 | |

LES DOCUMENTS SPÉCIFIQUES AU DOSSIER

| | | | | | |
|-------|-----------------------------------|-----------|------------------|--|--|
| Autre | Aucun document de ce type trouvé. | | | | |
| Cerfa | Association | Cerfa.pdf | 12/03/2018 12h01 | | |

1 Cliquez sur le logo pour télécharger le CERFA au format Pdf.

5. Accompagnement du réseau EPGV

La Fédération a réalisé un PDF d'informations pour les élus et les salariés de ses Comités, afin qu'ils puissent relayer les renseignements sur le terrain et accompagner leurs Clubs pour le montage des dossiers PSF 2024.

L. Codep et Coreg au service des Clubs

Certains Comités ont déjà désigné un ou des référents, chargés de l'accompagnement sur le PSF 2024 : consultez la liste ci-dessous ou contactez votre Comité Départemental pour connaître le vôtre !

| Région | Contacts mails des référents PSF 2024 au sein des Comités EPGV |
|--------------------------------|---|
| Auvergne-Rhône-Alpes | Codep 01 – Ain : marie.oualebeogo@comite-epgv.fr Codep 03 – Allier : jacqueline.laumet@comite-epgv.fr ; sandrine.corneloup@comite-epgv.fr Codep 07-26 – Ardèche-Drôme : martine.bonnardel@comite-epgv.fr ; delphine.saury-oyarzabal@comite-epgv.fr ; dromeardeche@comite-epgv.fr Codep 38 – Isère : nathalie.giraud@comite-epgv.fr ; celine.marlot@comite-epgv.fr Codep 42 – Loire : loire@comite-epgv.fr ; patricia.berard@comite-epgv.fr Codep 43 – Haute-Loire : Pierre DELORME : codep43.developpement@gmail.com Codep 69 – Rhône : pierre.marie.tricaud@comite-epgv.fr Codep 73 – Savoie : nicole.camelin@comite-epgv.fr ; bruno.ambier@comite-epgv.fr Codep 74 – Haute-Savoie : samuel.caillet@comite-epgv.fr |
| Bourgogne-Franche-Comté | Codep 21 – Côte-d'Or : guy.rage@comite-epgv.fr ; celine.chiaoui@comite-epgv.fr Codep 25-90 – Doubs-Territoire de Belfort : martine.valeur@comite-epgv.fr ; didier.breniaux@comite-epgv.fr Codep 39 – Jura : anick.vauthey@comite-epgv.fr Codep 58 – Nièvre : francoise.marceau@comite-epgv.fr Codep 70 : Haute-Saône : karine.chatonnet@comite-epgv.fr Codep 71 – Saône-et-Loire : cedric.henry@comite-epgv.fr Codep 89 – Yonne : julien.morin@comite-epgv.fr Coreg Bourgogne-Franche-Comté : emmanuel.bonnaventure@comite-epgv.fr |
| Bretagne | Codep 29 – Finistère : christine.hentic@comite-epgv.fr finistere@comite-epgv.fr Codep 56 – Morbihan : geraldine.rabu@comite-epgv.fr |
| Centre-Val de Loire | Codep 28 – Eure-et-Loir : nadia.proust@comite-epgv.fr ; eureetloir@comite-epgv.fr Codep 36 – Indre : fabien.reveil@comite-epgv.fr Codep 37 – Indre-et-Loire : chloe.roy@comite-epgv.fr Codep 41 – Loir et Cher : claire.simonnet@comite-epgv.fr |
| Grand-Est | Codep 51 – Marne : nicolas.gousset@comite-epgv.fr Codep 54 – Meurthe-et-Moselle : thibaut.nowak@comite-epgv.fr Codep 57 – Moselle : marion.fischer@comite-epgv.fr Codep 88 – Vosges : beatrice.laforet@comite-epgv.fr Coreg – Grand-Est : fabien.mazenot@comite-epgv.fr |
| Hauts-de-France | Codep 02 – Aisne : nathalie.dubois@comite-epgv.fr Codep 59 – Nord : christelle.lengagne@comite-epgv.fr ; monique.gryson@comite-epgv.fr Codep 60 – Oise : gaetan.debaer@comite-epgv.fr ; oise@comite-epgv.fr |

| | |
|-----------------------------------|--|
| | Codep 62 – Pas-de-Calais : marie-aimee.delmotte@comite-epgv.fr Codep 80 – Somme : sylvie.derumigny@ffepgv.fr |
| Ile-de-France | Codep 75 – Paris : maryse.cantarella@comite-epgv.fr Codep 77 – Seine-et-Marne : natercia.meira@comite-epgv.fr Codep 78 – Yvelines : didier.marchessaux@comite-epgv.fr Codep 91 – Essonne : isabelle.grange@comite-epgv.fr Codep 93 : Seine Saint Denis : miloud.youcef@comite-epgv.fr Codep 92 – Hauts-de-Seine : geneviève.dael@comite-epgv.fr Codep 94 – Val de Marne : jerome.touron@comite-epgv.fr Codep 95 – Val-d'Oise : paulette.eude@comite-epgv.fr veronique.redureau@comite-epgv.fr |
| Normandie | Codep 27 – Eure : michel.lucas@comite-epgv.fr eure@comite-epgv.fr Codep 50 – Manche : vincent.marie@comite-epgv.fr Codep 61 – Orne : david.boutville@comite-epgv.fr Codep 76 – Seine-Maritime : seinemaritime@comite-epgv.fr |
| Nouvelle-Aquitaine | Codep 16 – Charente : mariel.voisin@comite-epgv.fr Codep 17 – Charente-Maritime : charentemaritime@comite-epgv.fr Codep 19 – Corrèze : cindy.algay@comite-epgv.fr Codep 23 – Creuse : fabien.reveil@comite-epgv.fr Codep 33 – Gironde : laura.boisrond@comite-epgv.fr Codep 40 – Les Landes : landes@comite-epgv.fr Codep 47 – Lot-et-Garonne : lotetgaronne@comite-epgv.fr Codep 64 – Pyrénées Atlantique : corinne.homs@comite-epgv.fr Codep 87 – Haute-Vienne : nathalie.codepgv87@orange.fr claudieroman@icloud.com |
| Occitanie | Codep 11 : anne-marie.desousa@comite-epgv.fr Codep 12 – Aveyron : amandine.salvan@comite-epgv.fr Codep 31 – Haute-Garonne : laurence.guibal@comite-epgv.fr ; virginie.juan@comite-epgv.fr ; laurence.laloo@comite-epgv.fr ; justine.claverie@comite-epgv.fr Codep 32 – Gers : gors@comite-epgv.fr Codep 34 – Hérault : marie.tapiador@comite-epgv.fr Codep 46 – Lot : lot@comite-epgv.fr Codep 48 – Lozère : laurence.landrivon@comite-epgv.fr |
| Pays de la Loire | Codep 44 – Loire Atlantique : manuelle.colletmonnin@comité-epgv.fr Codep 49 – Maine-et-Loire : candice.labbe@comite-epgv.fr Codep 53 – Mayenne : melinda.baron@comite-epgv.fr Codep 72 – Sarthe : isabelle.libebaut@comite-epgv.fr Codep 85 – Vendée : maxime.baudoin@comite-epgv.fr |
| Provence-Alpes-Côte d'Azur | Codep 04 – Alpes-de-Haute-Provence : doriane.moretti-alunni@comite-epgv.fr nathalie.duchossoir@comite-epgv.fr ; sandie.meyer@comite-epgv.fr Codep 06 – Alpes-Maritimes : aurelie.rutkowski@comité-epgv.fr Codep 83 – Var : beatrice.boniol@comite-epgv.fr |
| Guadeloupe | Codep 971 – Guadeloupe : jose.gatibelza@comite-epgv.fr ; guadeloupe@comite-epgv.fr |
| Martinique | Codep 972 – Martinique : roger.lony@comite-epgv.fr ; suzelle.catala@comite-epgv.fr ; martinique@comite-epgv.fr |
| Guyane | Codep 973 – Guyane : ernestine-noel@comite-epgv.fr ; guyane@comite-epgv.fr |
| Réunion | Codep 974 – Réunion : sylvain.anceaume@comite-epgv.fr |

M. Fédération au service de toutes les structures

Le service fédéral dédié à la mise en œuvre de l'ensemble du dispositif PSF, reste à la disposition de tous :

Contacts du service Accompagnement Financier des Structures :

psf.subvention@ffepgv.fr

[Nicolas TRIOLET](#) : 01.41.72.26.14 / 06.67.33.55.94

[Déborah DADOUN](#) : 01.41.72.26.16 / 07.64.15.02.72